



Association Suisse
pour Systèmes de Qualité
et de Management (SQS)

Support client - SQS

Révision de la norme ISO 21001:2025

Règles de mise en œuvre

Table des matières

1. Introduction
2. Aperçu des principaux changements
3. Conversion de la certification
4. Marche à suivre pour la transition du système de management
5. Engager et exploiter le développement continu
6. Services liés à la révision de la norme

1. Introduction

La version 2025 de la nouvelle norme ISO 21001 pour les Organismes d'éducation/formation - Systèmes de management des organismes d'éducation/formation - Exigences et recommandations pour leur application a été publiée. Il s'agit d'une norme internationale de système de management pour les organismes d'éducation selon laquelle de nombreux organismes d'éducation sont également certifiés en Suisse.

La norme ISO 21001 a été élaborée en 2015 et cette nouvelle version constitue la 2e édition de la norme. Elle remplace la norme précédente ISO 29990. Un aspect important était l'adaptation à la « Structure harmonisée (HS) » actuelle conformément aux spécifications ISO pour les normes de système de management contenant de nouvelles exigences et de nouveaux chapitres. En Suisse, vous pouvez vous procurer les nouvelles normes et avoir une licence auprès de la SNV Schweizerischen Normen-Vereinigung (SNV) www.snv.ch. Pour les utilisateurs, elles constituent une base importante pour le développement continu de leur système de management.

Le présent document propose aux clientes et clients de la SQS un aperçu condensé des informations et recommandations cruciales permettant d'adapter de façon ciblée leur système de management aux nouvelles exigences et de réussir la transition de la certification dans les délais impartis.

2. Aperçu des principaux changements

- Révision rédactionnelle complète des exigences existantes pour une meilleure compréhension.
- Restructuration de certains chapitres afin d'assurer une séquence plus claire et plus logique.
- Introduction de quelques exigences complémentaires.
- Ajout de nouvelles remarques pour orienter le contenu.
- Ajout de quelques termes supplémentaires au début du catalogue de définitions.

Il s'agit en fait d'une «révision limitée».

3. Conversion de la certification

3.1 Publication de la nouvelle norme et émission de certificats

La norme ISO 21001:2025 a déjà été publiée en français et en anglais.

3.2 Période de transition pour la conversion des systèmes de management certifiés à la nouvelle norme

Une période de transition de trois ans est prévue à compter de la date officielle de publication de l'ISO. C'est-à-dire que l'ancienne version sera annulée et perdra sa validité trois ans après la publication de la nouvelle norme. La nouvelle norme est valable à compter de sa date de publication, cependant, la SQS ne pourra réaliser la certification qu'après avoir reçu l'approbation d'extension de l'accréditation (probablement mi 2026). Les certificats ISO 21001:2018 perdront leur validité dès le 30 juin 2028. Jusqu'à cette date, les nouvelles

exigences devront être vérifiées par l'organisme de certification afin de mettre à jour les certificats existants.

3.3 Inscription pour une certification SQS initiale après publication de la nouvelle norme

Dès la date d'extension de l'accréditation, la SQS réalise dans la mesure du possible, les audits de recertification réguliers prévus avec le client selon la nouvelle norme. Dans ce cas, le nouveau certificat reçoit une durée de validité de trois ans subséquente à celle du certificat précédent.

Pour ce faire, toutes les activités d'audit, y compris la validation par la commission d'expert, doivent impérativement être clôturées avant que le certificat en cours perde sa validité. Autrement, cela donnera lieu à une interruption de certificat, situation qu'il faut absolument éviter.

Si, après publication de la nouvelle norme, une entreprise décide encore d'entreprendre un audit de recertification selon l'ancienne version de la norme, la durée de validité du certificat doit être limitée à la fin de la période de transition de 3 ans (30 juin 2028).

3.4 Audits de recertification après publication de la nouvelle norme

Dès la publication, la SQS effectuera dans la mesure du possible les audits de recertification selon la nouvelle norme. Dans ce cas, le certificat renouvelé aura une durée de validité de trois ans et succédera sans interruption au certificat précédent.

Pour ce faire, toutes les activités d'audit, y compris l'approbation par la commission d'experts, devront être achevées avant l'expiration de la durée de validité du certificat actuel. Dans le cas contraire, le certificat sera interrompu, ce qui doit être évité autant que possible.

Si une entreprise décide de réaliser un audit de recertification selon l'ancienne version de la norme après la publication de la nouvelle version, la durée de validité du certificat sera limitée à la fin de la période de transition de trois ans, soit en avril 2029. Dans ce cas, une autre restriction s'applique : les certificats combinant plusieurs normes principales, ne peuvent plus être délivrés avec la norme ISO 14001 en raison de leurs durées de validité différentes. Une migration de certificat, planifiée et effectuée à temps, permet d'éviter cet inconvénient.

3.5 Audits de suivi dès publication de la nouvelle norme

Les audits de suivi sont encore réalisés suivant l'ancienne version jusqu'à la date de transition. Toutefois, il convient de profiter au plus tard de la dernière vérification avant l'expiration de la période de transition de trois ans pour effectuer la conversion.

3.6 Audits de suivi après publication avec transition vers la nouvelle norme

Un audit de suivi ordinaire ou extraordinaire ayant pour objet la conversion du certificat à la nouvelle norme et effectué en cours de validité d'un certificat SQS existant peut être

réalisé en tant qu'audit de suivi de transition avec demande d'attribution et validation par la commission d'expert. Dans ce cas, la validité reste liée à la date originale d'expiration des documents de certification.

3.7 Durée d'audit pour les audits de transition

La durée d'audit est définie individuellement sur base de critères reconnus tels la taille et la complexité de l'organisme et est communiquée en toute transparence avant la réalisation d'un audit de transition.

4. Marche à suivre pour la transition du système de management

Les huit points suivants constituent une base structurée pour réussir la transition vers la version révisée de l'ISO 21001 :

- Etude de la norme révisée
- Identification des failles du système (analyse GAP par l'entreprise elle-même ou évaluation GAP par la SQS à titre facultatif)
- Définir le bon moment pour effectuer la transition
- Déterminer une procédure de mise en œuvre (par ex. plan de projet)
- Inclure les parties prenantes concernées
- Mise à jour du système de management actuel
- Vérifier l'efficacité de la mise en œuvre par des audits internes
- Se préparer à la recertification, ou le cas échéant à l'audit de suivi avec transition vers la nouvelle norme

5. Engager et exploiter le développement continu

La révision rédactionnelle a rendu la nouvelle norme plus conviviale pour l'utilisateur et plus aisément compréhensible. Nous recommandons de prévoir suffisamment de temps pour se familiariser avec la norme révisée.

6. Services liés à la révision de la norme

Grâce à une offre délibérément ciblée, la SQS aide ses clients à mettre en œuvre et à appliquer efficacement les nouvelles exigences :

- Concertation à propos de la procédure de transition avec le/la responsable client concerné-e
- Evaluations GAP de la SQS pour un bilan efficace et ciblé
- Pour toute question générale, le secrétariat SQS se tient à votre disposition tandis que les auditrices et auditeurs SQS répondront à vos demandes spécifiques



Association Suisse pour Systèmes de Qualité et de Management (SQS)

Bernstrasse 103 | 3052 Zollikofen | Suisse

+41 58 710 35 35 | www.sqs.ch